

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 31 Août 2015

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Francis MORICHEAU, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Michelle PLOCKI.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction : : 09

Membres présents : : 08

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés sans pouvoir : 1

Membres absents non excusés : 0

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H10.

1) – **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 03 Juillet 2015** :

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 03 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

2) – **Achat terrain à SCI LES COPEAUX et acquisition-revente terrain SCI GMP/COMMUNE DE LA PESSE – COMMUNE DE LA PESSE/Mr et Mme Philippe GRENARD** :

Il s'agit de deux opérations que nous avons déjà évoquées en Conseil Municipal et qui doivent être entérinées par devant notaire (Etude MILLET-BUSCOZ) :

- Achat terrain à SCI LES COPEAUX :

Il s'agit de l'accès à l'ER II sur le site CHAUDEZEMBRE-SERNASSON. Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées Section A n° 1325 (4 m2), n° 1328 (137 m2) et n° 1387 (293 m2) appartenant à la SCI LES COPEAUX (M. Thomas SCHMITT – Gérant), moyennant le prix de 1.560,00 Euros converti en l'obligation pour la commune de réaliser, à ses frais, des travaux de reprofilage de l'accès pour le même montant.

Le Conseil Municipal précise que les frais d'actes sont à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte.

- Acquisition-revente terrain SCI GMP/COMMUNE DE LA PESSE – COMMUNE DE LA PESSE/Mr et Mme Philippe GRENARD :

. Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées Section A n° 1365 (485 m<sup>2</sup>), n° 1367 (61 m<sup>2</sup>) et n° 1368 (294 m<sup>2</sup>) appartenant à la SCI GMP (Mr et Mme Philippe GRENARD – Gérants) et consistant en un passage, moyennant le prix de 100,00 Euros.

Il est précisé que ces parcelles sont grevées d'une servitude de passage au profit de la parcelle A 1366 appartenant actuellement à la commune pour avoir été acquise de Mr et Mme MELLINA aux termes d'un acte reçu par Me BUSCOZ le 31 Mars 2015.

Le Conseil Municipal précise que les frais d'actes sont à la charge de la commune.

. Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame Philippe GRENARD demeurant à L'Embossieux – LA PESSE, les parcelles cadastrées Section AB n° 190 (593 m<sup>2</sup>) et n° 191 (199 m<sup>2</sup>) (lesdites parcelles provenant de la division de la parcelle AB 156, le surplus formant la parcelle AB 192 de 3379 m<sup>2</sup> restant la propriété de la commune), moyennant le prix de 100,00 Euros payable comptant.

Le Conseil Municipal précise que les frais de cet acte sont à la charge de Mr et Mme GRENARD, acquéreurs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes conjoints.

### 3) – **Rapport annuel 2014 SYDOM du Jura** :

Le SYDOM est l'organisme qui chapeaute les sept SICTOM du Jura. Il dispose d'un budget propre et, à ce titre, un rapport annuel est publié.

Claude MERCIER nous commente, dans ses grandes lignes, le rapport annuel 2014 de cet organisme :

Ce rapport insiste surtout, bien entendu, sur les aspects financiers, mais aussi sur les aspects écologiques, notamment pour ce qui concerne la recherche de nouvelles filières pour le traitement des déchets.

On s'aperçoit que la démarche relative à la prévention (plan de cinq ans qui vient d'aboutir) est particulièrement suivie d'effet : il s'avère que le département du Jura est particulièrement performant en termes de tri. Néanmoins, même s'il est difficile d'agir sur le suremballage, on peut encore faire porter les efforts sur le contenu des bacs.

A noter qu'une visite du SYDOM est programmée pour le 19 Septembre à laquelle participeront Régine PONCET, Jean-Yves COMBY et Claude MERCIER.

### 4) – **Téléski : Recherche perchman et régisseur pour la saison 2015/16** :

Dans le cadre de la recherche d'un perchman et d'un régisseur pour la saison de ski 2015/2016, il est décidé qu'une annonce sera passée (site internet + affichage).

A noter que, pour ce qui concerne le poste de régisseur, celui-ci ne peut pas être occupé par un élu ayant délégation de signature.

Un point sera fait lors du prochain Conseil Municipal.

### 5) – **Attribution prime à Adjoint Administratif** :

Il s'agit du poste de notre Secrétaire de Mairie, Madame Françoise PERRIN, pour lequel une discussion est engagée aux fins de revalorisation salariale.

Deux possibilités sont offertes :

- Prime I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) :  
Il s'agit d'une prime fixe affectée d'un coefficient allant de 1 à 8. La prime actuellement octroyée à Madame Françoise PERRIN répond à un coefficient 6. La discussion porte sur le point de savoir si l'on porte ce coefficient à 7 ou 8.  
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le coefficient 8 à la prime attribuée à notre Secrétaire de Mairie.  
Un arrêté du Maire viendra entériner la décision.
- Prime I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures) :  
L'attribution de cette prime étant liée à un trajet de progrès, aucune décision n'est prise dans l'immédiat.

6) – **Assainissement : tarifs des redevances 2015/16** :

Les redevances sur l'assainissement et la consommation d'eau pouvant être fixées tous les ans, le Conseil Municipal a à se prononcer sur les années 2015 et 2016.

Compte-tenu de ce que le budget « Assainissement » de la commune est déficitaire, le Conseil Municipal décide, à sept voix Pour et une Abstention, de fixer les redevances comme suit :

- Abonnement (effectif pour l'année en cours) :  
2013 (pour mémoire) : 86 Euros.  
2014 (pour mémoire) : 88 Euros.  
2015 : 90 Euros.  
2016 : 92 Euros.
- Consommation, par m<sup>3</sup> (effectif pour l'année suivante, donc applicable au 1<sup>er</sup> Septembre n + 1) :  
2013 (pour mémoire) : 0,90 Euros.  
2014 (pour mémoire) : 0,91 Euros.  
2015 : 0,93 Euros.  
2016 : 0,95 Euros.

En outre, le Conseil Municipal fait part de son inquiétude quant au fait de ne pas facturer de redevance d'assainissement par rapport aux volumes d'eau effectivement rejetés lorsque les abonnés ne sont pas consommateurs d'eau (citernes individuelles, captages hors réseau...).

7) – **Cimetière : procédure de reprise des concessions au 1<sup>er</sup> Juillet 2015** :

Lors de la précédente mandature, suite à une délibération de 2012, un important travail de recherche des familles avait permis de dénombrier 44 emplacements vacants dans notre cimetière.

Le délai de trois ans requis étant écoulé, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à prendre un Procès-Verbal de constat d'abandon.

Sous un nouveau délai d'un mois, le Maire prendra un Arrêté en ce sens.

Une annonce sera faite à la presse.

8) – **Route Borne au Lion : décision suite à rencontre du 18 Août 2015** :

Jean-Yves COMBY, étant juge est partie, quitte la salle à l'occasion de ce point.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le courrier dont copie jointe en annexe soit adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (C.C.H.J.S.C.), avec demande d'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance de cet organisme.

9) – **Relais des Skieurs : modalités et loyers de gérance :**

Jean-Yves COMBY réintègre l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide d'attendre que l'on ait reçu l'intégralité des candidats à la reprise de l'établissement pour se prononcer sur la fixation des conditions définitives.

10)– **Prorogation délai d'accessibilité des lieux publics :**

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (A.d'A.P.) qui impose à chaque structure de mettre ses E.R.P. (Etablissement Recevant du Public) en conformité avec les normes d'accessibilité sous un certain délai, la commune de LA PESSE avait demandé, pour des raisons tant financières que techniques, l'octroi des délais suivants pour ses E.R.P. :

- Mairie (obligation d'installation d'un élévateur) : délai de 56 mois demandé.
- Relais des Skieurs (obligation d'installation d'une rampe d'accès) : délai de 45 mois demandé.

Afin de donner suite à cette demande, le service « Pôle Accessibilité » de la D.D.T. du Jura demande une délibération du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette demande.

11)– **Mise en œuvre de la dématérialisation avec la Préfecture :**

Le Décret en Conseil d'Etat n° 2005-324 du 07 Avril 2005 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité territoriale et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité territoriale, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention avec le Préfet.

12)– **Composition de la commission « Personnel » :**

Il a pu être indiqué, par erreur, que Jean-Yves COMBY faisait partie de la commission « Personnel ». Il n'en est rien.

Il est rappelé que la composition de la commission « Personnel » est la suivante :

- Francis MORICHEAU (Président).
- Claude MERCIER.
- Joël VUAILLAT.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### - **« Coups de mains » buvette fête de LA PESSE :**

. 14H00-16H00 : Régine PONCET / Francis MORICHEAU / Dominique GRENARD.

. 16H00-18H00 : Marie-Anne LE METAYER / Claude MERCIER / Benjamin SEVESSAND.

. 18H00-20H00 : Jean-Yves COMBY / Francis MORICHEAU / Joël VUAILLAT.

### - **Eclairage pour la fête de LA PESSE :**

La décision ayant été prise de ne pas interrompre l'éclairage public pour les nuits des événements Fête de LA PESSE et AZIMUT, une formation aura lieu le Vendredi 04 Septembre à 10H00 afin de pouvoir modifier l'alimentation électrique sans toucher à l'horloge électronique.

### - **Demande de Monsieur Gilles LETONDEUR :**

Monsieur Gilles LETONDEUR (infirmier), futur locataire du RELAIS SANTE, demande à ce que son loyer soit aménagé en fonction de son volume d'activité.

Afin de favoriser un bon démarrage du RELAIS SANTE, le Conseil Municipal décide d'accorder un loyer préférentiel à Monsieur LETONDEUR.

Une délibération entérine ce point à l'unanimité.

### - **Information Locations :**

. Suite à l'installation par la commune de nouvelles portes aux garages donnés en location (3), et s'agissant d'une amélioration sensible des locaux loués permettant une augmentation de loyer si un accord loueur/bailleur est obtenu, il est décidé d'augmenter de cinq Euros mensuels les loyers desdits garages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à cette augmentation.

. Il est précisé qu'à effet du 15 Septembre prochain seront disponibles les appartements suivants :

. « LES CLOSETTES ».

. « MAGRAS ».

. « CHALAM ».

### - **Litige OUALI :**

Le Maire précise que le Cabinet C.G.B.G. (Maître GIRE) a été mandaté afin de défendre les intérêts de la Commune dans ce dossier.

### - **Drapeaux :**

Monsieur André DURAFFOURG a décidé de faire don à la commune de deux drapeaux à l'effigie de cette dernière datant de 1901 et 1852, drapeaux découverts à l'occasion du déménagement de la maison de ses tantes.

Une démarche sera effectuée auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin d'obtenir des conseils quant à la conservation et à l'entretien de ces drapeaux.

**COMMUNICATIONS :**

- **31ème Congrès des Elus de la Montagne au PUY EN VELAY les 15 et 16 Octobre prochains.**
- **Communication, par la Commune des MOUSSIÈRES, de son projet de P.L.U. pour approbation sous un délai de trois mois.**
- **Journée nationale d'action de l'Association des Maires de France contre la réduction des dotations d'état le Samedi 19 Septembre 2015.**
- **Communication du rapport d'activité annuel (2014) de la Région FRANCHE-COMTE (consultable sur le site [www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr)).**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 29 Septembre 2015 à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H40.